



Litiges avec Free -depuis le 15 avril 2008

Par **Durat Suzanne**, le **08/07/2010** à **10:56**

Dysfonctionnements sur mon installation téléphonique depuis ma souscription à l'offre Free Haut Débit, à partir du 15 avril 2008, appararemment solutionnés depuis le 7 mai 2010 après les passages de cinq techniciens ainsi les passages de deux experts appartenant à Free et France Télécom. Après deux années de réclamations par appels téléphoniques, courriels et courriers recommandés, il a été découvert que je subissais les conséquences d'un défaut extérieur à mon installation. Deux années pour découvrir que les problèmes étaient situés entre la Centrale téléphonique et mon domicile.

Je n'ai reçu aucune réponse à mes demandes de dédommagement chiffrées (remboursement de 24 mois de abonnement et remboursement des frais d'assistance portés sur mes factures).

Que me conseillez-vous pour obtenir gain de cause ?

Par **001**, le **08/07/2010** à **11:25**

bonjour,
en l'absence d'accord amiable, vous pouvez saisir le juge de proximité d'une demande d'indemnisation de votre préjudice
(déclaration simplifiée au greffe)

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **23:14**

Ils vous feront une proposition amiable dès et uniquement à ce moment-là, qu'ils recevront la convocation au tribunal. Vous devez, en outre, exiger une indemnisation du préjudice subi en sus de la perte financière. 2 ans c'est si long, qu'ils vont se faire aligner grave par le juge